

**COMPRENDRE**

DOSSIER DÉLINQUANCE

**ÉVOLUTION DES  
INFRACTIONS,  
VICTIMES ET MIS  
EN CAUSES ENTRE  
2016 ET 2022**

Rapport 2023



**Directeur de publication :** Stanislas Bourron  
**Responsable de collection :** Agnès Reiner  
**Directrice éditoriale :** Sylviane Le Guyader  
**Rédacteurs :** Maxime Grosbois (ANCT)  
**Date d'édition :** Décembre 2024

# Évolution du niveau de délinquance en QPV entre 2016 et 2022



## Pour mieux comprendre

La base statistique « victimes » du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) concerne les victimes de crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année; celle des « mis en cause » concerne les personnes mises en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année. En effet, les mis en cause ne sont enregistrés qu'après avoir été entendus par un service de police ou de gendarmerie.

Cette fiche décline les déclarations d'infractions selon trois informations : le lieu de l'infraction, le lieu de résidence des victimes, et le lieu de résidence des individus mis en cause. Elle porte sur la période 2016-2022 et sur l'ensemble du territoire français (hors Mayotte).

## SOURCE ET MÉTHODE

Cette partie repose sur les données de délinquance du SSMSI. Les chiffres qui y sont présentés correspondent aux données jointes à l'Info Rapide n°29 (« Quartiers de la politique de la ville : davantage de violences enregistrées mais moins de vols que chez leurs voisins ») : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-rapide-n-29-Quartiers-de-la-politique-de-la-ville-davantage-de-violences-enregistrees-mais-moins-de-vols-que-chez-leurs-voisins>

## Des infractions globalement réparties sur l'ensemble des territoires urbains mais des actes de délinquance violents plus fréquents en QPV.

Les QPV sont par définition des lieux de concentration de pauvreté en milieu urbain qui sont peuplés d'au moins 1000 habitants et situés dans des unités urbaines peuplées d'au moins 10000 habitants. Ces dimensions de concentration urbaine et de pauvreté ont été marquées ces dernières années par différents épisodes de violences urbaines notamment à l'été 2023.

Le SSMSI publie régulièrement des études synthétiques sur des sujets d'insécurité et de délinquance. Il s'est intéressé aux différentes infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales entre 2016 et 2022, notamment celles à caractère violent et localisées en milieu urbain. À titre d'exemple en 2022 le nombre de vols violents sans armes est bien plus important en milieu urbain (1,7 ‰ en QPV et 1,4 ‰ dans les unités urbaines englobantes) que celui observé en France entière (0,9 ‰ - **Graphique 1a**).

En outre, la violence observée via les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (sur personnes de plus de 15 ans) est plus fréquente en QPV que sur le reste du territoire. En effet, 4,5 cas de coups et blessures intrafamiliaux sont enregistrés pour 1000 habitants en QPV en 2022, contre 2,9 dans les unités urbaines englobantes et 2,6 sur l'ensemble du territoire (**Graphique 1a**).

Certains types d'infractions sont moins fréquents dans les quartiers prioritaires. Par exemple, les cambriolages de logements sont plus fréquents à l'extérieur des QPV qu'en leur sein : 3,7 ‰ dans les unités urbaines englobantes et 3,2 ‰ sur l'ensemble du territoire contre 2,0 ‰ dans les QPV. Deux effets peuvent en partie expliquer cet écart : d'une part la part des logements collectifs importante en QPV et d'autre part un niveau de revenu plus faible qui sont tous deux associés à un taux de cambriolages plus faible<sup>1</sup>.

Enfin, les vols sans violence contre des personnes suivent la même tendance puisque 13,4 cas pour 1000 habitants sont enregistrés dans les unités urbaines englobant les QPV en 2022, contre 9,5 en QPV et 9,9 sur l'ensemble de la France.

Ainsi, les infractions à caractère violent sont plus fréquentes en QPV, tandis que les infractions à caractère purement matériel (cambriolages, vols non violents) se déroulent plus souvent en dehors de ces quartiers.

## Les écarts entre certains actes de délinquance enregistrés en QPV et dans le reste du territoire tendent à diminuer.

Si la plupart des actes de délinquance enregistrés se déroulent en milieu urbain, rapportés à la population, la spécificité des QPV par rapport à l'ensemble du territoire diminue globalement entre 2016 et 2022 (**Graphique 2a**).

Cela est particulièrement marquant pour les vols violents sans arme, mais aussi les coups et blessures volontaires intrafamiliaux. En effet, en 2016, les vols violents par habitant enregistrés étaient 2,3 fois plus nombreux en QPV que sur l'ensemble du territoire contre 1,9 en 2022. Pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, ce rapport de taux par habitant est passé de 2,1 à 1,7 entre 2016 et 2022.

Néanmoins, ce type d'infraction est partout en hausse constante. Ces hausses s'expliqueraient notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (qui s'est tenu la première fois de septembre à novembre 2019), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulation avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. Par exemple, l'augmentation du nombre de coups et blessures intrafamiliaux entre 2016 et 2022 a été encore plus marquée à l'échelle de l'ensemble du territoire (+ 46 %) qu'à celle des QPV (+ 35 %).

Concernant les vols sans violence contre des personnes, le ratio reste quasiment stable autour de 1 entre 2016 et 2022, ce qui signifie qu'autant de cas ont été enregistrés par habitants en QPV que sur l'ensemble du territoire français. Enfin, le ratio reste globalement constant pour les cambriolages, signifiant que le nombre de cambriolages enregistrés pour 1000 habitants reste constamment plus élevé en dehors des QPV qu'à l'intérieur sur cette période d'étude.

---

<sup>1</sup> Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales - Interstats Analyse n°60 : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Davantage-de-cambriolages-de-logements-enregistres-dans-les-communes-urbaines-aisees-et-voisines-de-fortes-inegalites-sociales-Interstats-Analyse-n-60>

---

Ainsi, si la violence enregistrée reste plus importante en QPV que sur les autres territoires, l'écart tend à légèrement diminuer notamment car les coups et blessures augmentent plus rapidement sur le reste du territoire qu'en QPV. En parallèle, pour les infractions non violentes étudiées, l'écart entre les QPV et le reste des territoires est stable depuis 2016.

**La proportion de victimes recensées habitant en QPV reste supérieure à la proportion de victimes habitant dans l'ensemble du territoire, malgré des écarts en baisse selon le type d'infraction.**

En termes de nombre de victimes recensées par lieu d'habitation, l'écart entre les QPV et les autres territoires est davantage marqué que pour les infractions enregistrées (**Graphique 2b**). En effet, pour les coups et blessures et les vols, le nombre de victimes est un peu plus élevé en QPV (1 à 2 points de différence en moyenne) que dans leur unité urbaine d'implantation et l'ensemble du territoire.

Toutefois, les cambriolages font une nouvelle fois exception puisqu'il y a davantage de victimes de cambriolages pour 1000 habitants dans les unités urbaines englobantes et la France entière que dans les QPV (1,9 ‰ victimes vivant en QPV contre 3,2 pour les autres territoires en 2022). Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces infractions cibleraient davantage les foyers plus aisés, qui sont par construction situés en dehors des QPV.

Le nombre de victimes de cambriolage reste constamment plus faible dans les QPV (**Graphique 2b**). À l'inverse, le nombre de victimes de vols sans violence reste depuis 2016 légèrement plus élevé parmi les habitants de QPV que parmi l'ensemble des habitants du territoire, même si le ratio (pour 1000 habitants) entre QPV et France entière reste stable et très proche de 1 sur la période 2016-2022. En outre, l'Info Rapide n°29 publié par le SSMSI\* montre que les habitants des QPV sont également victimes de ces vols sans violences en dehors des QPV.

En ce qui concerne les autres infractions étudiées (vols violents sans armes et coups et blessures intrafamiliaux), le nombre de victimes par habitant reste plus élevé en QPV que sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, pour les vols violents et les coups et blessures intrafamiliaux, l'écart se réduit depuis 2016. Ainsi, les habitants en France entière étaient 2,3 fois plus victimes de vols violents que les habitants de QPV en 2016, contre 1,9 fois plus en 2022. Pour les violences intrafamiliales, ce ratio a diminué de 2,2 en 2016 à 1,8 en 2022.

Par conséquent, le ratio de victimes d'infractions matérielles (cambriolages, vols sans violence) n'a pas augmenté parmi les habitants des QPV et le ratio du nombre de victimes par habitant entre QPV et reste du territoire a diminué pour les infractions violentes. En revanche, le ratio pour les victimes d'infractions violentes est à la hauteur du ratio des infractions enregistrées dans ces territoires. Cela témoigne notamment du fait que les habitants de QPV sont les premières victimes de ces infractions violentes\*. Toutefois, pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, l'écart entre victimes en QPV et victimes sur le reste du territoire tend à diminuer du fait de l'augmentation plus rapide observée hors QPV.

---

\* Pour en savoir plus : [https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/SSMSI/Info\\_rapide\\_n-29\\_Quartiers\\_de\\_la\\_politique\\_de\\_la\\_ville2](https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/SSMSI/Info_rapide_n-29_Quartiers_de_la_politique_de_la_ville2)

---

**Davantage d'individus mis en cause provenant des QPV, mais un écart globalement en baisse au cours du temps.**

Les données du SSMSI concernant le nombre de personnes mises en cause montrent que les résidents des QPV sont les plus nombreux parmi les personnes impliquées dans les infractions, y compris pour les cambriolages (**Graphique 1c**).

En 2022, les habitants des QPV sont près de deux fois plus souvent mis en cause pour coups et blessures, cambriolages et vols non violents que les personnes domiciliées hors QPV. Cet écart s'atténue légèrement au cours du temps : entre 2016 et 2022, le ratio entre nombre de mis en cause par habitant en QPV et sur l'ensemble du territoire diminue d'environ 0,5 point pour les cambriolages, de 0,3 point pour les coups et blessures et de 0,3 point pour les vols non violents (**Graphique 2c**).

En outre, le nombre d'individus mis en cause en QPV est particulièrement marqué pour les vols violents sans arme, où le nombre de personnes impliquées pour 10000 habitants est 2,8 fois

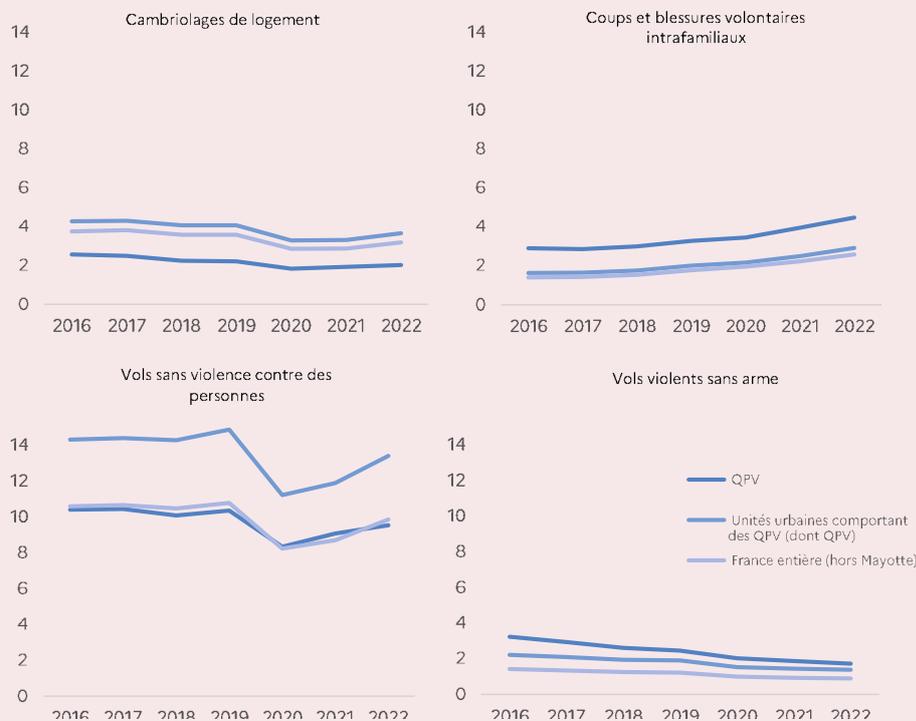
plus élevé dans les QPV que sur la totalité du territoire en 2022. En parallèle, il s'agit également de l'infraction où le ratio diminue le plus nettement (- 1,3 point - **Graphique 2c**).

En effet, en 2016, il y avait 4,1 fois plus d'individus domiciliés en QPV mis en cause pour vols violents que dans l'ensemble de la France. En 2022, ce chiffre retombe à 2,8 et indique une baisse constante de la surreprésentation des résidents de QPV parmi les individus mis en cause pour ces vols.

Pour la période 2016-2020, on constate une corrélation entre la baisse globale des écarts de niveaux de délinquance (entre QPV et le reste du territoire) et la variation du taux de pauvreté présentée en partie 1 (baisse plus importante en QPV que sur le reste de l'Hexagone). Toutefois, le lien entre les deux phénomènes est complexe et peut également être expliqué par d'autres facteurs externes.

**Graphique 1a**

Nombre d'infractions pour 1000 habitants suivant le lieu où s'est produite l'infraction étudiée



Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.

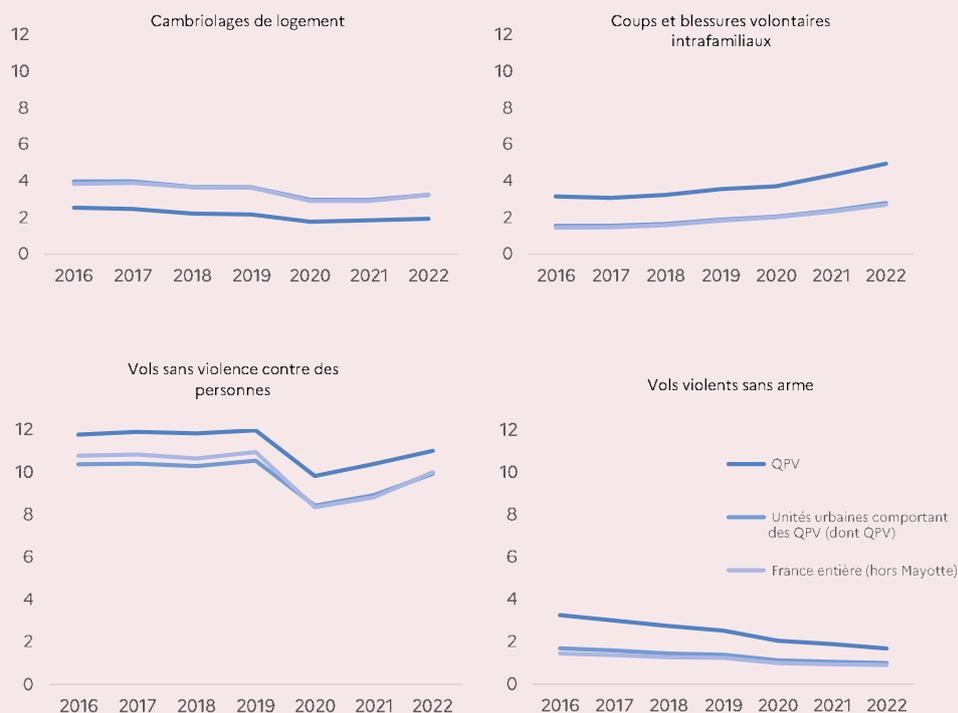
Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, 2,6 cambriolages sont enregistrés pour 1000 habitants dans les QPV, contre 4,3 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

### Graphique 1b

Nombre de victimes pour 1000 habitants suivant le lieu d'habitation de la victime



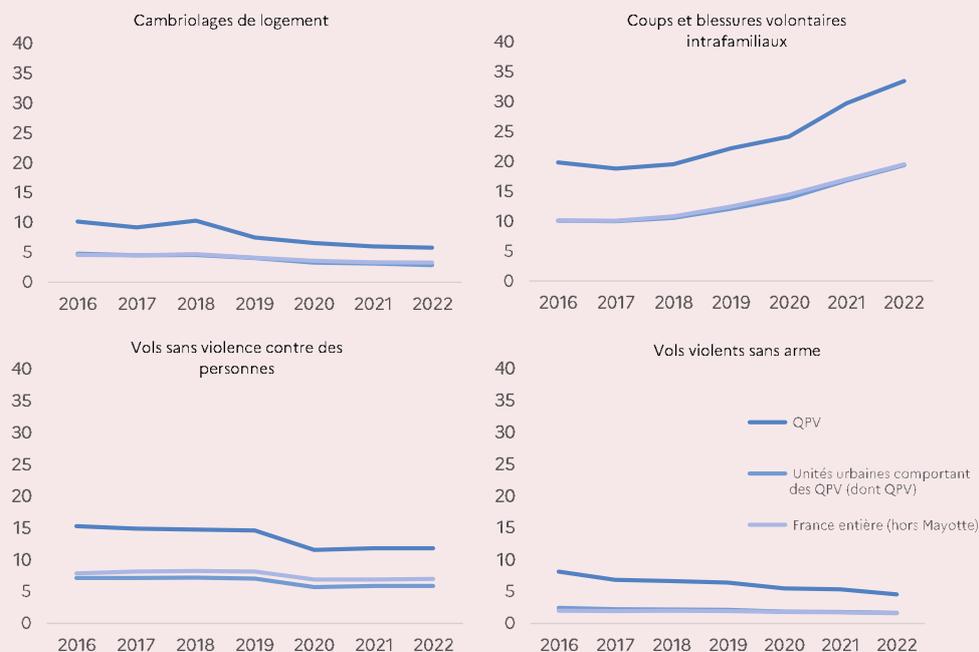
Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023. Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 2,5 cambriolages pour mille habitants en QPV, contre 4,2 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

### Graphique 1c

Nombre d'individus mis en cause pour 1000 habitants suivant le lieu d'habitation de la personne en cause



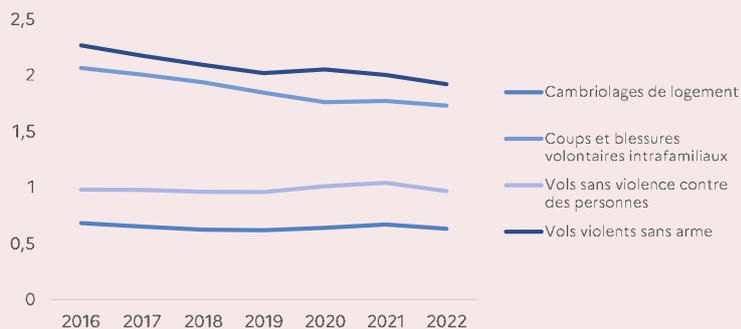
Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023. Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, pour 1000 habitants, 10,2 personnes habitant en QPV ont été mises en cause pour cambriolage, contre 4,0 personnes habitant dans les unités urbaines englobantes et 4,6 personnes habitant dans la France entière.

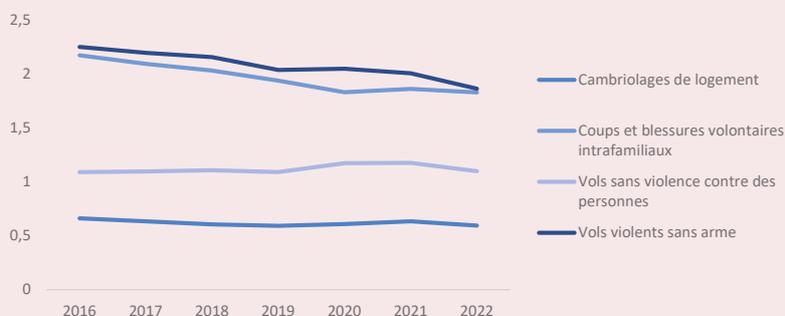
### Graphique 2a

Ratio entre le nombre d'infractions pour 1000 habitants en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone



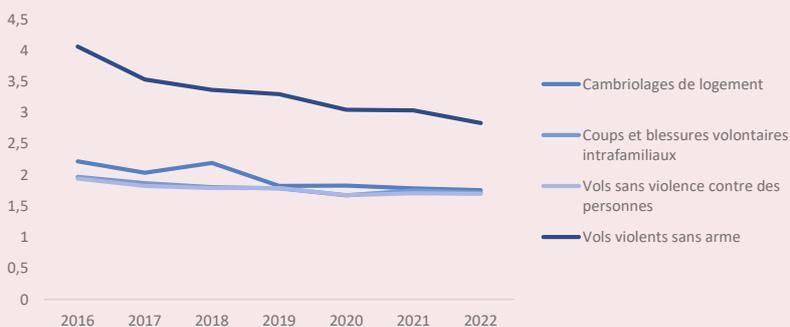
### Graphique 2b

Ratio entre le nombre de victimes habitant en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone, pour 1000 habitants



### Graphique 2c

Ratio entre le nombre d'individus mis en cause habitant en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone, pour 1000 habitants



Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : En 2016, pour 1000 habitants, il y a environ :

- 2,3 fois plus de vols violents non armés dans les QPV que dans la France entière ;
- 2,3 fois plus de victimes de vols violents non armés habitant en QPV que de victimes habitant dans la France entière ;
- 4,1 fois plus de personnes mises en causes pour vols violents non armés habitant en QPV que de personnes habitant dans la France entière.



DOSSIER DÉLINQUANCE

**Évolution des infractions, victimes  
et mis en causes entre 2016 et 2022**

Rapport 2023

